



Affiché le 6.6.24,

Département des Alpes-de-Haute-Provence

# COMMUNE D'ENTREVAUX

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

### N° 54/2024

**Objet :** STATIONNEMENT « PARKING DE LA GARE ». TOUR 04

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-6.31 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu le Plan de signalisation annexé au présent arrêté,

Vu la demande présentée par Madame Marilou JEAN, Directrice de l'Ecole d'Entrevaux demandant l'autorisation d'utiliser la totalité du parking de « La Gare » pour l'organisation du tour 04 qui aura lieu le jeudi 27 juin 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement sur la totalité du parking « La Gare » afin de permettre l'organisation du Tour 04 par la Directrice de l'Ecole d'Entrevaux,

## ARRÊTÉ

### Article 1 :

- Le stationnement sera interdit aux véhicules à moteur sur la totalité du parking de « La Gare » (voir plan ci-joint) du mercredi 26 juin 2024 à 16h00 jusqu'au jeudi 27 juin 2024 à 16 h 30.
- La signalisation sera effectuée par la pose de barrières interdisant l'accès au stationnement, ainsi que par l'affichage du présent arrêté.

### Article 2 :

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE** (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE) dans le **déla**

### Article 3 :

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Entrevaux,
- Madame la Directrice de l'Ecole d'Entrevaux.

Fait à Entrevaux, le 6 juin 2024

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude :

6° 48' 50" E

Latitude :

43° 56' 56" N

 Stationnement Interdit